

REPUBLIQUE FRANCAISE

21230080000175

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE D'AUBUSSON**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUBUSSON

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE D'AUBUSSON**

*Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON*

27 MARS 2018

*Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982*

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget.

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.13	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.14	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.16	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.18	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.19	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.20	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.21	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent		X
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti		X
	A10 - Etat des travaux en régie		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.22	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.24	D - Arrêté et signatures.	X	

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 208 532,43	G 204 138,61	G-A -4 393,82
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 225 844,82	H 174 961,10	H-B -50 883,72

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 18 651,68 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 68 347,25 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 434 377,25	Q= G+H+I+J 466 098,64	=Q-P 31 721,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 24 629,82
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 24 629,82

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 208 532,43	= G+I+K 222 790,29	14 257,86
	Section d'investissement	= B+D+F 225 844,82	= H+J+L 267 938,17	42 093,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 434 377,25	= G+H+I+J+K+L 490 728,46	56 351,21

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 24 629,82
13	Subventions d'investissement	0,00	24 629,82

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	28 378,16	17 753,05	0,00	0,00	8 625,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	26 378,16	17 753,05	0,00	0,00	8 625,11
66	Charges financières	15 052,71	3 021,16	10 429,26	0,00	1 602,29
67	Charges exceptionnelles	31 169,00	27 137,83	0,00	0,00	4 031,17
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	72 599,87	47 912,04	10 429,26	0,00	14 258,57
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	150 191,13	150 191,13			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	150 191,13	150 191,13			0,00
	TOTAL	222 791,00	198 103,17	10 429,26	0,00	14 258,57
	Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2016	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de servic	0,00	46 284,71	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	44 212,00	44 211,10	0,00	0,00	0,90
75	Autres produits de gestion courante	118 455,49	72 170,96	0,00	0,00	46 284,53
	Total des recettes de gestion courante	162 667,49	162 666,77	0,00	0,00	0,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	162 667,49	162 666,78	0,00	0,00	0,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	41 471,83	41 471,83			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	41 471,83	41 471,83			0,00
	TOTAL	204 139,32	204 138,61	0,00	0,00	0,71
	Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2016	18 651,68				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 43

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	137 587,20	88 616,84	0,00	48 970,36
Total des dépenses d'équipement		137 587,20	88 616,84	0,00	48 970,36
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 027,10	94 134,31	0,00	1 892,79
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		96 027,10	94 134,31	0,00	1 892,79
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		233 614,30	182 751,15	0,00	50 863,15
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	41 471,83	41 471,83	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	1 621,84	1 621,84	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		43 093,67	43 093,67	0,00	0,00
TOTAL		276 707,97	225 844,82	0,00	50 863,15

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016		0,00			
--	--	------	--	--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	33 399,62	0,00	24 629,82	8 769,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 148,13	23 148,13	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		56 547,75	23 148,13	24 629,82	8 769,80
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		56 547,75	23 148,13	24 629,82	8 769,80
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	150 191,13	150 191,13	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	1 621,84	1 621,84	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		151 812,97	151 812,97	0,00	0,00
TOTAL		208 360,72	174 961,10	24 629,82	8 769,80

Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		68 347,25			
---	--	-----------	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 753,05		17 753,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	13 450,42	0,00	13 450,42
67	Charges exceptionnelles	27 137,83	0,00	27 137,83
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	150 191,13	150 191,13
Dépenses d'exploitation - Total		58 341,30	150 191,13	208 532,43

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

208 532,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 471,83	41 471,83
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	94 134,31	1 621,84	95 756,15
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	88 616,84	0,00	88 616,84
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		182 751,15	43 093,67	225 844,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2016

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

225 844,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ³ de services	46 284,71		46 284,71
74	Subventions d'exploitation	44 211,10		44 211,10
75	Autres produits de gestion courante	72 170,96		72 170,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,01	41 471,83	41 471,84
	Recettes d'exploitation - Total	162 666,78	41 471,83	204 138,61

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	18 651,68
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	222 790,29
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	23 148,13	1 621,84	24 769,97
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		150 191,13	150 191,13
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	23 148,13	151 812,97	174 961,10

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2016	68 347,25
---	-----------

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
---------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	243 308,35
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	26 378,16	17 753,05	0,00	0,00	8 625,11
6068	Autres matières et fournitures	0,00	289,27	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien et réparations réseaux	3 378,16	0,00	0,00	0,00	3 378,16
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 000,00	17 463,78	0,00	0,00	4 536,22
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		26 378,16	17 753,05	0,00	0,00	8 625,11
66	Charges financières (b)(5)	15 052,71	3 021,16	10 429,26	0,00	1 602,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,78	13 899,08	0,00	0,00	1 101,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 569,91	-12 499,76	10 429,26	0,00	500,59
6688	Autres	1 621,84	1 621,84	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	31 169,00	27 137,83	0,00	0,00	4 031,17
671	Charges exceptionnelles sur opérations de ges:	31 169,00	27 137,83	0,00	0,00	4 031,17
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		72 599,87	47 912,04	10 429,26	0,00	14 258,57
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	150 191,13	150 191,13			0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporei	50 960,58	50 960,58			0,00
681123	Dotations aux amortissements immos corporei	88 826,65	88 826,65			0,00
6811258	Dotations aux amortissements immos corporei	10 403,90	10 403,90			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		150 191,13	150 191,13			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		150 191,13	150 191,13			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		222 791,00	198 103,17	10 429,26	0,00	14 258,57

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2016	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	10 429,26
Montant de l'exercice 2016	12 499,76
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	-2 070,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(7) Ce chapitre n'exista pas en M. 49.

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ³ de se	0,00	46 284,71	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	46 284,71	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	44 212,00	44 211,10	0,00	0,00	0,90
74	Subventions d'exploitation	44 212,00	44 211,10	0,00	0,00	0,90
75	Autres produits de gestion courante	118 455,49	72 170,96	0,00	0,00	46 284,53
7588	Autres	118 455,49	72 170,96	0,00	0,00	46 284,53
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		162 667,49	162 666,77	0,00	0,00	0,72
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		162 667,49	162 666,78	0,00	0,00	0,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	41 471,83	41 471,83			0,00
777	Quôte-part des subvent ⁴ d'inv. virées au résult	41 471,83	41 471,83			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sector	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 471,83	41 471,83			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		204 139,32	204 138,61	0,00	0,00	0,71
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		18 651,68				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	137 587,20	88 616,84	0,00	48 970,36
2313	Constructions	22 543,36	0,00	0,00	22 543,36
2315	Installations, matériel et outillage techniques	115 043,84	88 616,84	0,00	26 427,00
Total des dépenses d'équipement		137 587,20	88 616,84	0,00	48 970,36
16	Emprunts et dettes assimilées	96 027,10	94 134,31		1 892,79
1641	Emprunts en euros	74 500,81	72 608,02		1 892,79
166	Refinancement de dette	21 526,29	21 526,29		0,00
Total des dépenses financières		96 027,10	94 134,31	0,00	1 892,79
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		233 614,30	182 751,15	0,00	50 863,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	41 471,83	41 471,83		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	41 471,83	41 471,83		0,00
1391	Subventions d'équipement	41 471,83	41 471,83		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 621,84	1 621,84		0,00
166	Refinancement de dette	1 621,84	1 621,84		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		43 093,67	43 093,67		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		276 707,97	225 844,82	0,00	50 863,15
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(6) Les comptes 15 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la Régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	33 399,62	0,00	24 629,82	8 769,80
131	Subventions d'équipement	33 399,62	0,00	24 629,82	8 769,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 148,13	23 148,13	0,00	0,00
166	Réfinancement de dette	23 148,13	23 148,13	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		56 547,75	23 148,13	24 629,82	8 769,80
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 547,75	23 148,13	24 629,82	8 769,80
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	150 191,13	150 191,13		0,00
2801	Frais d'établissement	211,32	211,32		0,00
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'inserti	605,00	605,00		0,00
2813	Constructions	90 759,54	90 759,54		0,00
28158	Autres	58 615,27	58 615,27		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		150 191,13	150 191,13		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 621,84	1 621,84		0,00
1641	Emprunts en euros	1 621,84	1 621,84		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		151 812,97	151 812,97		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		208 360,72	174 961,10	24 629,82	8 769,80
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		68 347,25			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 262 306,51									
1641 Caisse des dépôts et consignations (total)					1 262 306,51									
058083201	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	26/12/2000		20/03/2001	32 776,54	R		0,52	2,75942		I	X	N	A-1
5014053101	CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/04/2000		01/11/2000	60 979,61	R		4,22	2,96826		I	X	N	A-1
6599655	CAISSE D'EPARGNE	22/07/2004		25/02/2006	180 000,00	F		4,2	4,2		A	X	N	A-1
MON985419E	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/05/2007		01/06/2008	35 402,27	F		4,1	4,10538		A	P	N	A-1
0823343	CAISSE D'EPARGNE	14/10/2008		01/01/2009	400 000,00	F		5,38	5,38		A	C	N	A-1
MON267464	CREDIT LOCAL DE FRANCE	18/12/2009		01/04/2010	500 000,00	R		0,89	0,63627		I	C	N	A-1
U0000708289	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	20/12/2012		15/04/2013	30 000,00	R		2,47	2,14102		I	C	N	A-1
MON512248EUK	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2016		01/08/2017	- 23 148,09	F		2,85	2,8511		A	P	N	A-1
Total général					1 262 306,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		560 889,13					94 134,30	13 899,08	0,00	10 426,13
1641 Caisse des dépôts et consignations (total)		0,00		560 889,13					94 134,30	13 899,08	0,00	10 426,13
058083201	N	0,00		5 603,09	3,00	R		2,75942	1 930,20	0,00	0,00	0,00
5014053101	N	0,00		7 622,14	2,67	R		2,96826	3 049,00	0,00	0,00	0,00
6599655	N	0,00		45 385,19	2,17	F		4,2	13 925,57	2 491,05	0,00	1 620,25
MON985419E	N	0,00		0,00	0,00	F		4,10538	21 526,29	819,83	0,00	0,00
0823343	N	0,00		153 329,02	5,08	F		5,36	25 554,64	9 623,95	0,00	8 249,10
MON267464	N	0,00		306 250,00	12,08	R		0,63627	25 000,00	489,56	0,00	107,30
00000708289	N	0,00		20 500,00	10,08	R		2,14102	2 000,00	418,88	0,00	83,74
MON512246EUK	N	0,00		21 999,69	14,50	F		2,8511	1 148,40	56,81	0,00	365,74
Total général		0,00		560 889,13					94 134,30	13 899,08	0,00	10 426,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GÉNÉRAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	560 889,13					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		115 972.64	114 079.85
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		74 500.81	72 608.02
1641	Emprunts en euros	74 500.81	72 608.02
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 471.83	41 471.83
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 471.83	41 471.83
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	114 079,85	0,00	0,00	114 079,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		150 191,13	150 191,13
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		150 191,13	150 191,13
2801	Amortissement des immobilisations	211,32	211,32
2803	Amortissement des immobilisations	605,00	605,00
2813	Amortissement des immobilisations	90 759,54	90 759,54
28158	Amortissement des immobilisations	58 615,27	58 615,27
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	150 191,13	24 629,82	68 347,25	0,00	243 168,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 114 079,85
Ressources propres disponibles	IV 243 168,20
Solde	V = IV - II (3) + 129 088,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

A8.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/04/2017	EXTENSION RESEAU EAUX USEES - P1-1 PRE CANTREZ-ZI /MARCHE A BONS	24 637,80	0,00	
10/05/2017	EXTENSION RESEAU EU - P2 PRE CANTREZ - ZI /MARCHE A BONS DE COMM	28 651,74	0,00	
15/05/2017	EXTENSION RESEAU EU - P1-2 PRE CANTREZ - ZI /MARCHE A BONS DE CO	35 327,30	0,00	
TOTAL GENERAL		88 616,84	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique,
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

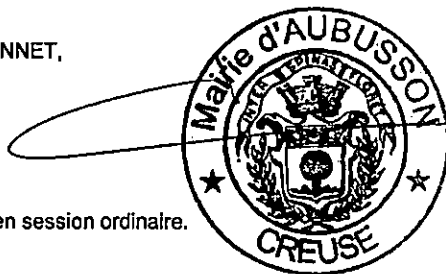
Présenté par le Maire-Ajoint, J-Pierre LANNET,

A Aubusson, le 21/03/2018

Le Maire-Ajoint, J-Pierre LANNET,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Aubusson, le 21/03/2018



Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 18

Contre :

Abstentions : 3

Date de convocation : 15/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Michel MOINE	
Jean-Pierre LANNET	
Gilles PALLIER	
Nicole DECHEZLEPRETRE	
Jean-Claude VACHON	
Mireille LEJUS	
Michel DIAS	
Isabelle PISANI	
André RENAUX	
Rolande LEONARD	
Marie-Antoinette BORDERIE	
Joseph VADIC	
Max GUILLON	
Brigitte LEROUX	
Jean-Louis DELARBRE	
Thierry ROGER	
Françoise PINEAU	

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON

27 MARS 2018



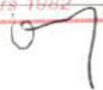
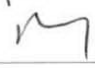

Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1992

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Pascal FANNECHERE	
Catherine MALGAUD	
Stéphane DUCOURTIOUX	
Louis SIMOES	
Jean-Marie MASSIAS	
Bernard PRADELLE	
Martine SEBENNE	par procuration 
Marie-Claude GUYONNET	
Sophie CANOVA	
Mathieu CHARVILLAT	

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON

27 MARS 2018

Article 3 de la loi n° 82-213
modifiée au 2 mars 1982

Certifié exécutoire par le Maire-Adjoint, J-Pierre LANNET, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A AUBUSSON, le 21/03/2018